

**MAIRIE
D'ANDRYES**

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article 48 de la Loi du 5 Avril 1884)

Le Conseil Municipal d'ANDRYES se réunira
le mardi 3 SEPTEMBRE 2024 à 19 heures 30, salle de la Mairie.

Andryes, le 29 août 2024

Le Maire,
Jean-Marc LÉGER



OBJET DE LA RÉUNION

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 3 juin 2024 ;
- Décision du maire du 8 juillet 2024 ;
- Information du passage au compte financier unique (CFU) à compter de l'exercice 2024 ;
- Délibération portant adhésion à la Régie des Eaux de Puisaye-Forterre des communes de Barzarnes, Bessy-sur-Cure, Deux Rivières, Lucy-sur-Cure, Prégilbert, Sery et Trucy-sur-Cure ;
- Délibération portant sur choix de l'artisan pour la mise en conformité de l'accès PMR de la mairie ;
- Délibération portant sur choix de l'artisan pour la réalisation de la rambarde pour l'accès PMR de la mairie ;
- Délibération portant sur la révision des tarifs des concessions funéraires ;
- Délibération portant mise en place d'une assurance Responsabilité des Gestionnaires Publics (APICO) ;
- Délibération portant suppression de la borne de recharge électrique et suppression de la DSP au SDEY ;
- Délibération portant renouvellement du contrat CUI-CAE ;
- Délibération portant Protection Sociale Complémentaire (participation employeur 2025 et 2026) ;
- Questions diverses.